

TITRE PROFESSIONNEL (Niveau III)

ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE (ECSR)

NSF 311u, Codes : Rome K2110, Formacode 31802



Sud Oise Formations

Raison sociale : David BOURDILLAT, Rue Louis Saint Juste, ZAC bois des fenêtres
TEL : 03 44.55.44.07

www.sudoiseformation.com – email : sudoiseformation@gmail.com

La Profession d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

« L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est chargé de former les apprentis conducteurs à des comportements responsables et sûrs. Il réalise également des actions de sensibilisation à la sécurité routière et de formation continue des usagers de la route.

A cette fin, il doit faire acquérir toutes les connaissances et savoir-faire indispensables pour la conduite et développer des attitudes positives par rapport à la sécurité routière.

L'exercice de cette profession requiert donc des compétences techniques spécialisées ainsi que des qualités humaines telles que l'écoute, l'ouverture aux autres, le sens des relations de confiance et la faculté d'adaptation à un public varié.

En 2015, en France, le permis de conduire est le premier examen en nombre de candidats.

Conditions d'accès et d'exercice de la profession

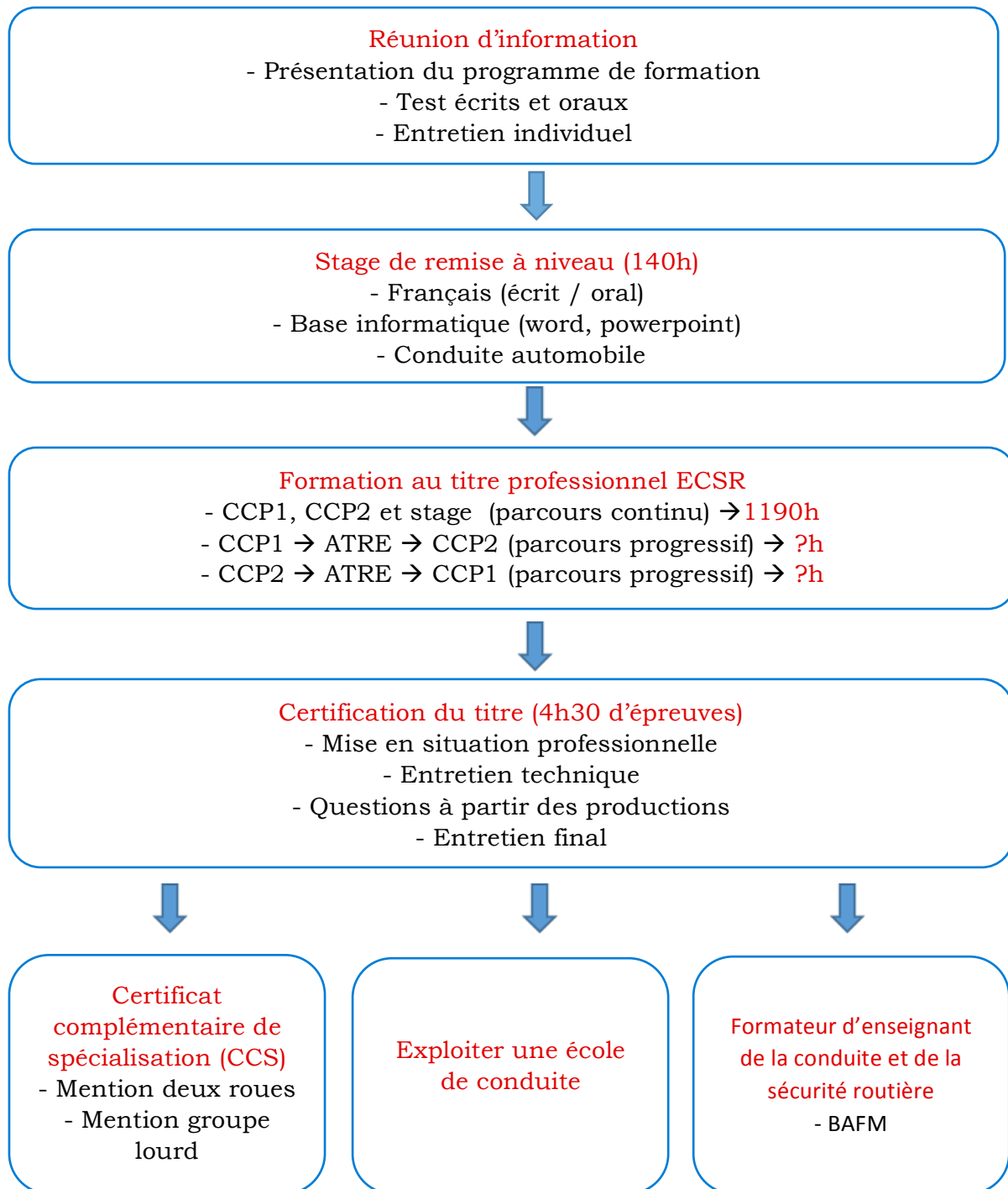
La profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est une activité réglementée. L'exercice de cette profession est subordonné à la délivrance d'une autorisation d'enseigner. Cette autorisation, délivrée par le préfet, est valable pour une période de 5 ans .Elle doit être renouvelée à l'issue de cette période.

Conditions de délivrance de l'autorisation d'enseigner

- être titulaire d'un des titres ou diplômes mentionnées à l'article R. 212-3 du code la route,
- être âgé d'au moins 20 ans,
- être titulaire de la catégorie du B du permis de conduire dont le délai probatoire est expiré,
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L. 213-3 et à l'article R. 212-4 du code de la route,
- être reconnu apte à l'exercice de la profession par un médecin agréé par l'État. »

Source : www.securite-routiere.gouv.fr

DEROULEMENT DE LA FORMATION



PROGRAMME DU STAGE DE REMISE A NIVEAU (140h)

Rappel des bases de grammaire et conjugaison	Création de la cohésion de groupe
Analyser et comprendre un texte Prise de parole Argumenter sur une problématique	Développement des règles de vie en groupe
Débattre de ses idées et de celles d'un tiers	Développement de l'altérité
Travail d'expression orale et corporelle Gestion des émotions	Développement de la neutralité
Synthèse de documents	Savoir exprimer les idées d'autrui
Base informatique : Word Power point	Développement du travail de groupe et de l'entraide
Conduite personnelle et en double commande Remise à niveau du code > niveau permis de conduire	Savoir évaluer son niveau (auto-estimation) Savoir se remettre en question Accepter l'analyse d'un tiers

LES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES (CCP)

Composition du Titre Pro

CCP1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles ou collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
- Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
- Encadre et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

CCP2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- Construire et préparer une action de sensibilisation
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Compétences transversales liées aux deux modules

- Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière.
- Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

La validation du titre professionnel ECSR résulte de la validation de ces deux compétences par un jury.

L'ACCES AU TITRE PROFESSIONNEL ECSR

Le titre professionnel est accessible par trois modes d'accès :

Accès direct en parcours continu

Ce parcours représente la voie normale d'accès à un titre professionnel. Il sera le plus rapide pour accéder au titre.

Accès direct en parcours discontinu

Ce parcours est structuré en blocs de compétences capitalisables : les certificats de compétence professionnelle (CCP). La validation des deux CCP sera dissociée dans le temps. Lorsque les deux CCP seront acquis, le candidat passera un entretien final.

Entre les deux certifications, le candidat pourra obtenir une Autorisation Temporaire et Restrictive d'Enseigner (ATRE). L'ATRE est délivrée par le préfet de département et donne droit aux candidats inscrits en formation au TP d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titulaires d'un ou des deux CCP constitutifs du TP, d'exercer en toute autonomie, sous réserve du respect de certaines conditions, notamment celles qui sont requises pour la délivrance de l'autorisation d'enseigner.

Accès par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

L'accès au Titre Professionnel par cette voie sera ouverte aux personnes ayant déjà exercé tout ou partie des activités mentionnées dans le référentiel emploi, activité et compétences (REAC).

VALIDATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Formation

- Formation aux compétences des CCP1 et CCP2
- Evaluations continues
- Stage en entreprise :
 - 140 heures minimum pour les compétences du CCP1
 - 140 heures minimum pour les compétences du CCP2
- Elaboration d'un document de synthèse des pratiques pédagogiques (DSPP)
- Production d'un document de 40 000 à 45 000 caractères et d'un support numérique projetable à partir d'une action de formation que le candidat à réaliser, initiée par l'entreprise d'accueil.

Evaluation du titre professionnel ECSR (Durée 4H30)

CCP1 (Durée 3h)

- Mise en situation professionnelle
 - Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière.

(Durée 1h, avec 4 élèves inscrits en école de conduite)

- Animation d'une séance individuelle.

(Durée 1h, avec un candidat au permis de conduire ayant déjà réalisé 8h de leçons pratiques en véhicule)

- Entretien technique sur la mise en situation professionnelle
(Durée 1h)

CCP2 (Durée 1h)

- Présentation de l'action de formation réalisée en entreprise à l'aide du support numérique.

(Durée 30min)

- Entretien sur l'action de formation réalisée en entreprise
(Durée 30min)

CCP1 et CCP2 (Durée 30min)

- Entretien final avec le jury. Cet entretien porte sur les représentations du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Le DSPP sert de support.

CALENDRIER DE FORMATION

(Parcours continu)

Jours / Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	Stage en entreprise
Après-midi	13h – 17h	13h – 17h	13h – 17h	13h – 17h	Stage en entreprise

Mois Jour	Mars 2017	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv 2018
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
	Remise à niveau 140h				Formation 910h				Stage 280h		
	Week-end, jour férié et vacances								Révision et examen		

CALENDRIER DE FORMATION

(Parcours progressif, CCP1)

Jours / Horaires	Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h – 12h	Entreprise	9h – 12h	Entreprise	9h – 12h	Entreprise
Après-midi	13h – 17h		13h – 17h	Entreprise	13h – 17h	Entreprise

Mois Jour	Mars 2017	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv 2018
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
	Remise à niveau 140h				Formation CCP1 595h				Entreprise		
	Week-end, jour férié et vacances								Révision et examen		

CALENDRIER DE FORMATION

(Parcours progressif, CCP2)

Jours / Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Entreprise	9h – 12h	Entr epri se	9h – 12h	Entreprise
Après-midi		13h – 17h		13h – 17h	

MC Cois Jour	Mars 2018	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv 2019
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
	Remise à niveau				Formation CCP2 315h				Entreprise		
	Week-end, jour férié et vacances								Révision et examen		

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Gérant et Formateur :

- David BOURDILLAT

Diplôme : BEPECASER

Formateurs :

- Hakim MEZERREG

Diplôme : BEPECASER, BAFM

- Mickaël AUBERT

Diplôme : BEPECASER, BAFM

COÛT DE LA FORMATION

8 900€